Monsieur le Ministre,

La production fermière est pleinement en phase avec les enjeux de notre société : elle crée des emplois et de l’activité sur les territoires, elle répond à la demande d’aliments de qualité et locaux, et ses pratiques sont respectueuses de l’environnement. Elle constitue un volet compétitif et moderne du secteur agro-alimentaire français.

Suite à une rencontre que j’ai eu récemment avec l’ANPLF - Association Nationale des Producteurs Laitiers Fermiers – je souhaite me faire le relai auprès de vous des enjeux de ce secteur.

L’ANPLF, bien que constituée depuis moins de deux ans, rassemble déjà plus de 900 producteurs, ce qui fait d’elle l’association avec le plus grand nombre d’adhérents producteurs laitiers fermiers en France et en Europe. Or, ses moyens financiers, qui proviennent uniquement des cotisations de ses producteurs membres, sont insuffisants au regard des actions collectives d’intérêt public qu’elle voudrait et pourrait mettre en place (réalisation d’études, organisation de formations, etc.). **Dans le but de prétendre à des co-financements publics, l’ANPLF va entamer des démarches pour acquérir le statut « plus officiellement reconnu » d’interprofession ou d’organisation de producteurs.**

Un deuxième enjeu concerne le cadre règlementaire et juridique dans lequel évoluent les exploitations fermières. Ce cadre ne leur est pas adapté car il est systématiquement pensé et développé pour les productions agricoles majoritaires. Le projet de Loi « post EGA » - qui vise les problèmes de répartition de la valeur entre producteurs, transformateurs et distributeurs, mais ne fait pas de place aux fermiers qui sont les trois à la fois - en est un exemple. **L’ANPLF propose la mise en place d’un groupe de travail profession-administration en charge de réfléchir à un cadre réglementaire et juridique adapté à la production fermière laitière.**

Sur le volet de la sécurité alimentaire, la filière laitière fermière réalise depuis plusieurs années un indéniable travail de mise aux normes des ateliers et de formation des producteurs aux questions de sécurité sanitaire. Le niveau de responsabilité et de dialogue producteurs/administration atteint aujourd’hui dans cette filière est un gage de transparence et de bonne gestion en cas de problème sanitaire. **Ce travail serait compromis si la règlementation prévoyait désormais un lien direct entre les laboratoires et les administrations sanitaires** (mettant de côté les producteurs) en cas de résultats d’analyse microbiologique non conformes, comme cela a été récemment proposé par le gouvernement dans le cadre du projet de Loi dit « post EGA ». En effet ces résultats d’analyse peuvent ne concerner que des lots non encore mis en marché ou de recherche marginale sur l’environnement. Une communication directe à l’administration risque de provoquer une grosse réduction du nombre d’analyse de peur d’une sur-réaction de la DDSPP. Ce qui serait totalement contreproductif. En tout état de cause les producteurs transmettent déjà leurs résultats non conformes s’il s’agit de produits mis sur le marché et en procédure de retrait/rappel.

Par ailleurs, en cas d’accidents sanitaires, les producteurs concernés doivent souvent arrêter momentanément de commercialiser et/ou de fabriquer leurs produits, période pendant laquelle ils se consacrent à la résolution du problème. Dans ces cas-là, ils subissent des pertes d’exploitation qui peuvent être importantes et qui ne sont pas communément couvertes par les assurances. **C’est pourquoi l’ANPLF souhaite mettre en place un système d’assurance pour couvrir ces pertes d’exploitation, en collaboration avec un assureur ou via une caisse mutuelle interne**. Dans sa phase de démarrage, ce fond devra lui-même bénéficier d’une ré-assurance et/ou d’une contribution de la part des pouvoirs publics.

**Pour toutes les raisons exprimées ci-dessus, je souhaite exprimer, par la présente lettre, mon soutien à l’ANPLF et ses projets.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’assurance de mes sentiments les meilleurs.